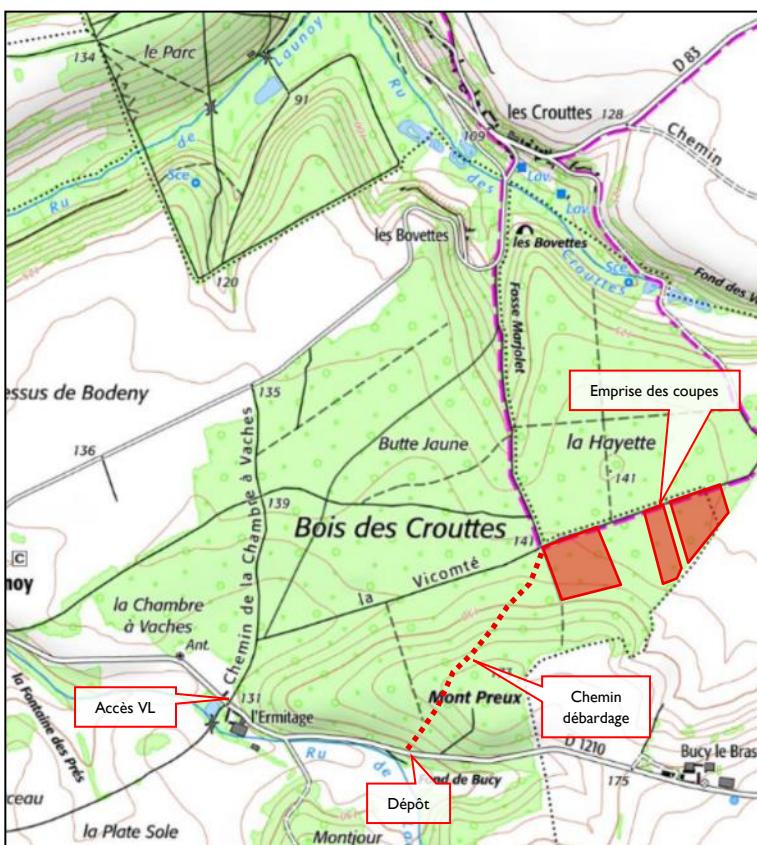




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire
Certification
Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

Consorts Allavoine-Wibaux
PEFC : 10-21-18/1447
Aisne (02)
Soissons Sud
Arcy Sainte Restitue
Bois des Crouttes
Longitude : 3,425782°
Latitude : 49,258202°

Mairie de Launoy

Essence principale	Chêne – Châtaignier - Divers
Volume présumé	197 m3
Nombre d'arbres	102
Volume moyen	1.9 m3

Nature coupe	Coupe d'amélioration
Parcelles cadastrales	C246 – 247 – 248 – 262 – 263 265 – 266 – 535
Surface	6 hectares environ
Limites	Chemins/peinture/culture
Marquage	Un flachis CGB au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves	Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite	Se reporter au plan ci-contre
Suivi de coupe	Boris LEDUC (06 86 23 09 38)
Expert Forestier	Maxime MINOTTE (sas CEGEB) 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne Mob : 06 11 96 94 38 – Tél : 03 44 85 76 60 Mail : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 22 décembre 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
I	Chêne		I	7	8	17	11	8	2	5					59	104	1.8
	Chêne déclassé				I	I	I	2							5	8	1.6
	Châtaignier	I	I	3	5	2	3	7	2	5	I				30	70	2.3
	Grisard				I		I		I						3	7	2.3
	Hêtre										I	I			2	5	2.5
	Robinier		I		2										3	3	1
Observations :															102	197	1.9

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation entre début octobre et fin février / Demande d'autorisation de coupe en cours. Circulation interdite à charge dans Launoy.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre. Attention aux chemins ruraux.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : Voir le plan ci-dessus.

Délai d'exploitation : 20 septembre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.06.2026
40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.09.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

